

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

SEANCE DU 25 JUIN 2025

Pouvoirs : 04

Excusé : 01

Absents : 05

*Qui ont pris part
à la délibération :* 23

Date de convocation : 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle ARBOUSE, sous la présidence de Mme Annie ESPOSITO, 1^{ère} adjointe.

Présents : Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h 43) - M. CLAVE Denis - M. CALMET Pierre - M. LE PEN Jean-Ronan - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. FONTANA Alain - M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. DEZERAUD donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé : M. VINCENT Gilles.

Absents : Mme DEFAUX Catherine - M. BLANC Romain - Mme SAUQUET Adeline - Mme MONTAGNY Nolwenn - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

**3. ATTRIBUTION DU MAPA N°2025-03 TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE
DE FOOTBALL LOT 1 ET LOT 2**
P.J.: RAO lot 1 et lot 2 MAPA n°2025-03

Madame la 1^{ère} adjointe précise que la commission ad-hoc s'est réunie le vendredi 18 juillet 2025 et a émis un avis majoritaire pour l'attribution du lot n°1 à la société PARCS ET SPORTS SUD située 890 Bd du Mercantour, 06200 Nice pour un montant de 718 668,25 € H.T.

Concernant le lot n°2, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution à la société AVICOLLO ENERGIES, 364 Rue des Frères Lumière, 83130 La Garde, pour un montant de 75 134,22 € H.T.

Il est précisé que la proposition d'attribution suit le classement au RAO ainsi que l'avis de la commission ad-hoc.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est proposé à l'assemblée d'attribuer le lot n°1 à la société PARCS ET SPORTS SUD pour un montant de 718 668,25 € H.T. et le lot n°2 à la société AVICOLLO ENERGIES pour un montant de 75 134,22 € H.T, en tant qu'offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères définis dans le règlement de la consultation et repris dans le RAO

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE (+ 1 POUVOIR), M. LE PEN
ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.**

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT